

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 29 (2002)
Heft: 2

Rubrik: Pages officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Information sur internet

Comment dois-je m'y prendre pour me marier à l'étranger. Où puis-je trouver les informations concernant une naturalisation facilitée de mon conjoint? Les sites internet des représentations suisses à l'étranger ou du Service des Suisses de l'étranger à Berne fournissent généralement les réponses à ces questions et à bien d'autres encore.

Il est vrai que tous les Suisses de l'étranger n'ont pas encore accès au réseau internet. Mais même les usagers ne savent souvent pas où trouver les réponses aux questions qu'ils se posent. Les informations qui suivent leur permettront de trouver rapidement une première réponse aux différentes questions les concernant en qualité de Suisses de l'étranger.

La première représentation suisse à s'être dotée de son propre site internet fut l'ambassade de Suisse à Madrid. Aujourd'hui, 28 représentations suisses à l'étranger ont leur propre site.¹ Bon nombre d'ambassades et de consulats généraux sont présentement en train de mettre en place leur site. Vous trouverez à l'adresse <http://www.eda.admin.ch/eda/f/home/emb/addchweb.html> un répertoire des adresses des représentations suisses.

Ces sites sont riches en informations, par exemple sur l'acquisition, le maintien ou la perte du droit de cité suisse, sur le droit de vote et d'élection des Suisses de l'étranger, les démarches à entreprendre en cas de changement d'état civil ou l'AVS/AI facultative. A l'adresse des personnes qui rentreraient en Suisse avec des enfants figurent de nombreux renseignements sur le système suisse de formation, ainsi que de nombreux

Vous trouverez de nombreuses informations sur le site du Service des Suisses de l'étranger.

liens avec la plupart des établissements suisses de formation. Ces sites contiennent souvent des notices pour Suisses de l'étranger fraîchement immatriculés ou des formulaires d'immatriculation téléchargeables. Les Suisses de l'étranger et les étrangers intéressés trouveront en outre des informations sur la présence culturelle suisse dans leur pays de résidence, sur le séjour et la vie en Suisse, sur les relations économiques entre la Suisse et leur pays de résidence ou encore sur d'autres prestations de service des représentations suisses. Il est loisible à chacun d'approfondir son information grâce aux nombreux liens directs installés sur ces sites.

Maintes représentations ont enrichi leur site internet d'informations spéciales. C'est ainsi que l'ambassade de Suisse à Tokyo donne sur sa page les recettes de la fondue et du gâteau aux carottes. Le consulat général à Hong-kong précise de son côté dans quelles conditions votre animal favori pourra vous accompagner lors de votre voyage en Suisse. Sous le titre "Switzerland for kids" (la Suisse pour les enfants), l'am-

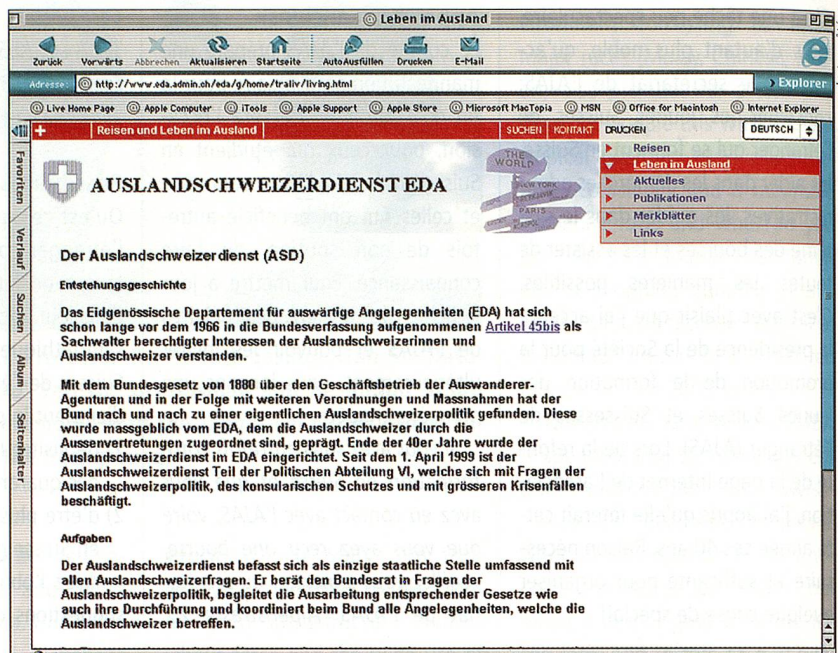
bassade de Suisse à Washington retrace une journée de la vie d'un écolier suisse; elle y décrit également la fête de Noël en Suisse. Les internautes trouveront sous la rubrique «Fragen und Antworten» (questions et réponses) des renseignements utiles concernant les services consulaires sur le site de l'ambassade de Suisse à Berlin.

Quant au Service des Suisses de l'étranger du DFAE, il a également son propre site depuis le début de cette année. L'adresse www.eda.admin.ch/asd contient une foule d'informations et de notices en allemand, français et italien. On peut y télécharger la version rema-

niée de l'aide-mémoire pour les Suisses de l'étranger en français et en allemand. Nous reviendrons ultérieurement sur la publication en format livre de cet ouvrage, dont on peut passer commande par voie électronique également.

Enfin, le site du Service des Suisses de l'étranger vous permet un accès direct à des sites d'autres offices fédéraux traitant de questions concernant les Suisses expatriés. Il ne vous reste donc qu'à vous lancer et à naviguer pour vous faire votre propre idée des trésors d'information qu'ils renferment.

Patricia Messerli, Service des Suisses de l'étranger du DFAE 



Les représentations suisses suivantes ont un site internet

Afrique	Ghana
Amérique	Argentine, Brésil, Canada, Chili, Etats-Unis d'Amérique, Mexique, Pérou
Asie	Chine, Corée, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Singapour, Thaïlande
Europe	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Russie

INTERNET

www.eda.admin.ch/eda/f/home/traliv/living.html
www.eda.admin.ch/eda/f/home/emb/addchweb.html
www.presencesuisse.ch

¹ Etat au 10 mars 2002



Pour de plus justes allocations pour enfants!

La Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (CSC) a lancé une initiative populaire en vue d'harmoniser les allocations pour enfants.

Aujourd'hui, les allocations pour enfants varient d'un canton à l'autre. Elles sont financées par les employeurs, inscrites dans 26 lois cantonales et gérées par plus de 800 caisses de compensation. Le

montant des allocations pour enfants varie entre 140 et 378 francs par enfant et par mois. Les indépendants et les personnes sans activité lucrative ne reçoivent généralement aucune allocation pour enfants.

L'initiative populaire de la CSC préconise une harmonisation des allocations pour enfant à un montant uniforme de 15 francs au mi-

nimum par jour et par enfant dans toute la Suisse (ce qui équivaut à 450 francs par mois). Tous les deux ans, cette allocation devrait être adaptée à l'évolution des salaires et des prix. L'allocation pour enfant serait versée de la naissance à l'âge de 16 ans révolus et serait prolongée pour la durée d'une ou plusieurs formations reconnues, mais au maximum jusqu'à l'âge de

25 ans révolus. Elle serait financée pour moitié au moins par la Confédération et les cantons, les employeurs couvrant les coûts restants.

MPC



La Confédération en bref

La brochure «La Confédération en bref 2002» est sortie de presse dans les quatre langues nationales et en anglais. Grâce à de nombreux graphiques, photographies et autres illustrations, elle permet aux lectrices et lecteurs de se familiariser avec la vie politique en Suisse, les droits populaires et la manière de les exercer, ainsi qu'avec la structure du Conseil national et du Conseil des Etats. On y explique aussi de manière compréhensible les étapes de l'élaboration d'une loi fédérale, ainsi que les tâches des

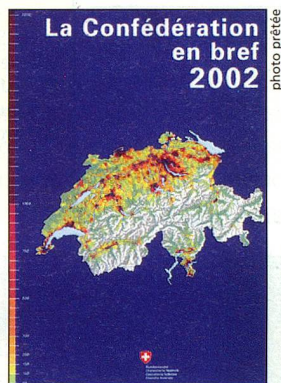


photo prêtée

départements et offices fédéraux, des services parlementaires, de la Chancellerie fédérale,

du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances. Enfin le lecteur y trouvera encore des interviews avec les membres du Conseil fédéral et d'autres décideurs de la vie politique. Les personnes intéressées peuvent commander cette brochure gratuite (prière de mentionner la langue souhaitée) à l'adresse: OFCL, Diffusion des publications, CH-3003 Berne, fax +41 31 325 50 58, www.publicationsfederales.ch ou www.admin.ch/ch/f/bk/order/index.html

MPC

Nouveau passeport suisse

Un nouveau passeport suisse sera introduit le 1^{er} janvier 2003. Chaque personne aura désormais son propre document d'identité et l'inscription des enfants dans le passeport de l'un de leurs parents ne sera plus possible.

Les représentations suisses à l'étranger ne prendront commande du nouveau passeport qu'à partir du 1^{er} novembre 2002 et le document ne sera pas délivré avant le 1^{er} janvier 2003. Comme c'est déjà le cas actuellement, les représentations diplomatiques et consulaires traitent les demandes d'établissement du nouveau passeport, dont on ignore encore le prix.

Seuls les nouveaux passeports seront délivrés à partir du 1^{er} janvier 2003. Les anciens passeports (modèle 85) non périmés ne pourront plus être prolongés à compter de cette date. Mais ceux qui ont été prolongés avant le 1^{er} janvier 2003 ou dont la validité s'étend au-delà de cette date restent valables jusqu'à leur échéance, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2007.

Si votre passeport échoit avant le 31 décembre 2002, vous pouvez prolonger sa validité de cinq ans, à condition de le faire avant le 31 décembre 2002. Sa durée de validité cumulée ne peut toutefois dépasser quinze ans à compter du jour de l'établissement du document. MPC

Initiatives populaires pendants

Les initiatives populaires suivantes peuvent être signées:

«Pour une assurance de base minimale et des primes d'assurance maladie abordables (initiative «miniMax LAMal»)»
(jusqu'au 09 juillet 2002)

Union Démocratique Fédérale UDF
Secrétariat central
Case postale, CH-3607 Thoune

«Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS»

(jusqu'au 10 octobre 2002)
Comité pour la sécurité AVS
Case postale 10, CH-4011 Bâle

«Services postaux pour tous»

(jusqu'au 28 février 2003)
Syndicat de la Communication
Oberdorfstrasse 32
CH-3072 Ostermundigen

«Pour de plus justes allocations pour enfant!»

(jusqu'au 30 avril 2003)
Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (CSC)
Case postale 5775, 3001 Berne

«Pour une maîtrise des primes de l'assurance maladie»

(jusqu'au 05 août 2003)
R.A.S.: Rassemblement des assurés et des soignants
Case postale 1280
CH-1001 Lausanne

«Pour une conception moderne de la protection des animaux (Oui à la protection des animaux!)»

(jusqu'au 29 juillet 2003)
Protection Suisse des Animaux PSA
Case postale, CH-4008 Bâle

A l'adresse

www.admin.ch/ch/d/pore/vi/vis10.html vous trouverez les listes de signatures des initiatives populaires en suspens, que vous pourrez imprimer et utiliser.